7 DÉCEMBRE 2015

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- 1. Pauline Farrugia
- 2. Marcella Davis Gerrish
- 3. Guy Veillette
- 4. Normand Jolicoeur
- 5. Claude Villeneuve
- 6. Alain Beaulieu

ABSENT(S):

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Michael Page.

EST AUSSI PRÉSENT monsieur, Daniel Décary, directeur général et secrétaire trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015
- 3. Informations émanant du Conseil
- 4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 5. Adoption du calendrier des séances du conseil 2016
- Renouvellement de l'entente de services Société protectrice des animaux de l'Estrie
- 7. Formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil Dépôt
- 8. Régie intermunicipale du parc régional Massawippi Projet d'acquisition de la plage des Servites Refus d'engagement

RELATIONS HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

FINANCES ET TRÉSORERIE

- 9. Fonds de parcs et terrains de jeux (FPTJ) Ouverture d'un compte Desjardins
- 10. Modification Autorisation de signature d'effets bancaires Siège no. 3
- 11. Acceptation des comptes à paver
- 12. Déboursés de plus de 5 000 \$
- 13. Rapports des salaires nets 2015-11

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 14. Permis sujet à un PIIA Lot 4 030 076, chemin Magog
- 15. Permis sujet à un PIIA Lot 4 028 828, chemin Magog
- 16. Permis sujet à un PIIA 350, rue Hovey
- 17. Permis sujet à un PIIA 525, rue Hovey

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 18. Municipalité amie des ainés (MADA) Désignation des personnes élues responsables du dossier des ainés
- 19. Municipalité amie des ainés (MADA) Demande d'aide financière
- 20. Club de curling de North Hatley inc. Octroi d'un soutien municipal

SÉCURITÉ PUBLIQUE

7 DÉCEMBRE 2015

- 21. VARIA
- 22. Période de questions portant sur des sujets d'intérêt local
- 23. Levée de la séance

2015-12-07.01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2015-12-07.02 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015</u>

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2015-12-07.03 INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL

Le maire et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

2015-12-07.04 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À</u> L'ORDRE DU JOUR

Dix (10) citoyens assistent à la séance.

Il n'y a aucune question pour cette période.

2015-12-07.05 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2016

ATTENDU QUE le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016 lesquelles se tiendront les lundis et débuteront à 19 h:

- 11 janvier;
- 7 mars;
- 2 mai;
- 4 juillet;
- 1er février;
- 6 juin;
- 6 juin;
- 1er août;
- 1er août;
- 3 octobre;
- 7 novembre;
- 5 décembre.

ADOPTÉE

2015-12-07.06 SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE L'ESTRIE - RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES

ATTENDU QUE l'entente de services en cours pour la protection et le contrôle des animaux se termine le 31 décembre 2015;

ATTENDU l'offre de services présentée par la SPAE en vue du renouvellement de l'entente pour une durée de cinq (5) ans;

7 DÉCEMBRE 2015

ATTENDU le coût de 1884,44 \$, toutes taxes incluses, fixé pour l'année 2016;

ATTENDU QUE le montant annuel sera majoré de 5 % par année pour la durée du contrat:

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la Municipalité du Village de North Hatley procède au renouvellement de l'entente de services avec la SPAE, selon les termes de l'offre de services présentée le 11 novembre 2015:

QUE messieurs le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer tout document pour mettre en vigueur cette résolution.

ADOPTÉE

2015-12-07.07 <u>FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES</u> DU CONSEIL – DÉPÔT

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires remis par tous les membres du conseil dans le délai prévu par la loi.

2015-12-07.08 RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI - PROJET D'ACQUISITION DE LA PLAGE DES SERVITES - REFUS D'ENGAGEMENT

ATTENDU le projet d'investissement présenté aux élus des cinq municipalités partenaires de la Régie le 27 octobre dernier;

ATTENDU les échanges du 3 et du 4 novembre entre les représentants de la municipalité et les autres administrateurs de la Régie;

ATTENDU la reconnaissance par la municipalité de la grande valeur du projet en vue de préserver un accès d'envergure, de propriété publique, au lac Massawippi;

ATTENDU que le site convoité et les services y étant disponibles constitueront éventuellement un attrait de marque en support à la mise en marché d'un vaste projet de développement résidentiel en cours d'élaboration par Ayer's Cliff qui profitera largement des retombées de toutes natures du site;

ATTENDU que les citoyens et visiteurs de la portion sud du lac seront de toute évidence les principaux bénéficiaires des services offerts à Ayer's Cliff;

ATTENDU que les bénéfices seront vraisemblablement négligeables pour les résidents et visiteurs de North Hatley qui se retrouvent à l'autre extrémité du lac et qui ont déjà accès à des ressources de même nature;

ATTENDU que des investissements importants seront requis en vue de revitaliser le site et les ressources s'y trouvant et que les frais d'exploitation, même dans la situation actuelle, demeurent à être précisés;

ATTENDU qu'il est présentement impossible de connaître la nature et la valeur des investissements à prévoir de même que l'ampleur des coûts d'exploitation, ce qui permettrait d'apprécier la contribution qui sera attendue des municipalités dans l'avenir;

ATTENDU que le Conseil refuse de lier les administrations futures à un projet supralocal sans que tous les tenants et aboutissants n'aient été préalablement connus;

ATTENDU qu'au fil des ans, les citoyens de North Hatley ont assumé seuls les frais de l'acquisition, de l'aménagement et de l'entretien des parcs en rive, de la marina, du quai municipal et de la plage publique dont la municipalité est propriétaire et que des investissements considérables doivent être réalisés, à court et à moyen terme, pour leur revitalisation et leur développement;

ATTENDU qu'en vue d'investissements futurs, la municipalité devra bénéficier de tous les leviers financiers qui s'offrent à elle;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU

7 DÉCEMBRE 2015

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR

QUE le Conseil municipal du Village de North Hatley confirme son refus d'engager la municipalité dans ledit projet;

QUE le Conseil municipal du Village de North Hatley réitère pleinement l'engagement de la municipalité comme partenaire au sein de la Régie et son adhésion à la mission de l'organisme dans une perspective de développement régional;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Régie et à chacun des délégués membres de son conseil d'administration.

ADOPTÉE

2015-12-07.09 <u>FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX (FPTJ) – OUVERTURE D'UN COMPTE</u> DESJARDINS

ATTENDU QUE les montants versés à la municipalité à titre de contribution aux fins de parcs ainsi que ceux provenant de la cession d'un terrain précédemment cédé à cette fin font partie d'un fonds dédié, un Fonds de parcs et terrains de jeux;

ATTENDU QUE les intérêts générés par un Fonds de parcs et terrains de jeux doivent être crédités audit fonds;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR

QUE la Municipalité autorise l'ouverture d'un compte Fonds de parcs et terrains de jeux (*FPTJ*) à la Caisse Desjardins du Lac Memphrémagog;

QUE Messieurs le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer tout document pour mettre en vigueur cette résolution.

ADOPTÉE

2015-12-07.10 <u>MODIFICATION – AUTORISATION DE SIGNATURE D'EFFETS BANCAIRES – SIÈGE NO.3</u>

ATTENDU QUE la résolution 2013-11-11.09 a été adoptée concernant l'autorisation de signature des effets bancaires;

ATTENDU la démission de monsieur Michael Munkittrick à titre de conseiller no.3 le 12 mai 2015;

ATTENDU l'élection de monsieur Guy Veillette au poste de conseiller no.3 le 1^{er} novembre dernier et son assermentation le 16 novembre 2015;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MICHAEL PAGE IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE monsieur Guy Veillette soit autorisé à signer les chèques et effets bancaires pour les comptes de la Municipalité du Village de North Hatley en tant que maire suppléant.

ADOPTÉE

2015-12-07.11 ACCEPTATION DES COMPTES

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 7 décembre 2015 par le Service de trésorerie :

Comptes réguliers au 7 décembre 2015 118 132,84 \$
Paiement par prélèvement : 24 189,46 \$
Compte NHRS – Restauration bâtiment 2070, ch. Du Lac 7 682,68 \$

7 DÉCEMBRE 2015

ADOPTÉE

2015-12-07.12 <u>DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000 \$</u>

SUR PROPOSITION FAITE PAR PAULINE FARRUGIA IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'autoriser les achats suivants :

FOURNISSEURS	DATE	FACTURE	MONTANT
BOSSÉ ET FRÈRES INC.			
LOCATION TRACTEUR JCB DÉC. 2015	2015-11-20	57372	9 198,00 \$
LOCATION TRACTEUR JCB DEC. 2015	2015-11-20	TOTAL	9 198,00 \$
		IOIAL	Taxes incluses
			raxes incluses
CONSTRUCTION DJL INC.			
ASPHALTE - RUES KEZAR, LAFLEUR ET MARINA	2015-09-22	6510-2515-68002171	993,10 \$
ASPHALTE - RUE CEDAR	2015-09-25	6510-2015-68002269	6 895,32 \$
		TOTAL	7 888,42 \$
			Taxes incluses
F.RACICOT EXCAVATION INC.			
ENT. PLUVIAL - PIERRE ET GRAVIER	2015-08-06	10885	248,60 \$
ENT. PLUVIAL - PIERRE ET GRAVIER	2015-08-24	11062	723,18 \$
ENT. USINE ÉPURATION	2015-10-07	11348	319,27 \$
ENT. BÂTIMENT - 3080 CAPELTON GARAGE TÔLE	2015-10-15	11349	160,34 \$
ENT. BÂTIMENT - 3080 CAPELTON GARAGE TÔLE	2015-10-16	11350	321,78 \$
PIERRE ET GRAVIER - ENT. CHEMIN ET AQUEDUC (RÉSERVE)	2015-10-28	11467	633,01 \$
SABLE ABRASIF HIVER - RÉS. 2015-11-02.18	2015-11-05	11548	8 794,64 \$
SABLE ABRASIF HIVER - RÉS. 2015-11-02.18	2015-11-06	11549	633,18 \$
ENT. PARCS	2015-11-23	11663	219,33 \$
		TOTAL	12 053,33 \$ Taxes incluses
			laxes iliciuses
L'EXCELLENCE AGRIDUSTRIE			
ENT. CAMION TRACTEUR KUBOTA (GRATTE À NEIGE)	2015-10-27	28806	256,48 \$
ENT. ÉQUIPEMENT REMORQUE KERR	2015-11-12	28987	44,61 \$
ENT. CAMION BOBCAT E45 - PELLE	2015-11-12	28989	10,64 \$
ENT. CAMION VENTE CRÉDIT TRACTEUR NEW HOLLAND MC28	2015-11-14 2015-02-11	29012 BT 26451	(1 379,70) \$
DÉNEIGEMENT - LOCATION TRACTEUR AVEC GRATTE ET SOUFFLEUSE ENT. CAMION BOBCAT T650 SKID	2015-02-11	BT 28990	459,90 \$ 1 702,02 \$
ENT. CAMION BOBCAT 1050 SKID ENT. CAMION TRACTEUR KUBOTA (TUBE ET AGRILIM)	2015-11-12	BT 28991	594,42 \$
ENT. ÉGOUT - LOCATION BREAKER	2015-11-12	BT 28992	770,33 \$
ENT. CAMION - LOCATION (MANQUE UN CAMION)	2015-11-12	BT 28993	2 069,55 \$
ENT. PLUVIAL, AQUEDUC ET CHEMINS HIVER	2015-11-12	BT 28994	3 282,27 \$
ENT. AQUEDUC - RUE MASSAWIPPI	2015-11-12	BT 28995	812,05 \$
ENT. CAMION BOBCAT E45 - PELLE - CHANGEMENT HUILE CHAUFFAGE CABINE	2015-11-12	BT 28996	2 341,14 \$
		TOTAL	10 963,71 \$
			Taxes incluses
MÉCANIQUE FLETCHER INC			
ENT. CAMIONFORD 2005	2015-11-17	24177	509,01 \$
ENT. CAMION FORD 2009 - PRÉPARATION HIVER	2015-11-17	24178	5 727,40 \$
		TOTAL	6 236,41 \$
			Taxes incluses
PAVAGES LAVALLEE & TANGUAY INC			
ENT. AQUEDUC ET ÉGOUT - RUES SCHOOL ET MASSAWIPPI	2015-11-11	1108	6 198,87 \$
		TOTAL	6 198,87 \$

Taxes incluses

7 DÉCEMBRE 2015

POMPES R. FONTAINE (LES)			
ENT. BARRAGE - GRILLE À POISSON	2015-10-30	19225	352,05 \$
ENT. AQUEDUC -POSTE DE POMPAGE - RUE SHERBROOKE	2015-10-30	19228	1 957,48 \$
ENT. BÂTIMENT GARAGE ET STATION ÉPURATION	2015-10-30	19230	704,17 \$
ENT. AQUEDUC POSTE DE POMPAGE - RUE MASSAWIPPI (BRIS)	2015-11-10	19248	10 061,41 \$
ENT. ÉGOUT POSTE POMPAGE #4	2015-11-30	19293	958,15 \$
ENT. AQUEDUC ET ÉGOUT - NIGAM	2015-11-30	19294	2 152,50 \$
		TOTAL	16 185,76 \$
			Taxes incluses
RÉAL HUOT INC.			
ENT. PLUVIAL	2015-10-28	5286814	6 960,59 \$
ENT. AQUEDUC ET ÉGOUT	2015-11-06	5286689	3 317,27 \$
		TOTAL	10 277.86 \$
			Taxes incluses
SANIKURE - 9206-9368 QUÉBEC INC.			
ENT. ÉGOUT - NETTOYAGE - CH. LAC	2015-11-23	3063	2 940.20 \$
ENT. ÉGOUT - NETTOYAGE	2015-11-24	3064	2 641.61 \$
		TOTAL	5 581,81 \$
			Taxes incluses
SEL WARWICK INC.			
SEL À GLACE - RÉSOLUTION 2015-11-02.17	2015-11-05	1-147075	3 682,44 \$
SEL À GLACE - RÉSOLUTION 2015-11-02.17	2015-11-06	1-147194	3 664,47 \$
		TOTAL	7 346,91 \$
			Taxes incluses
SINTRA INC.			
ENT. CHEMIN ET AQUEDUC - ASPHALTE (PAVAGE LAVALLÉE TANGUAY)	2015-10-10	26-0404-01287	3 729,25 \$
ENT. CHEMIN ET AQUEDUC - ASPHALTE (PAVAGE LAVALLÉE TANGUAY)	2015-10-31	26-0404-01315	2 590,93 \$
ENT. CHEMIN ET AQUEDUC - ASPHALTE (PAVAGE LAVALLÉE TANGUAY)	2015-11-14	26-0404-01333	5 702,09 \$
SEL CHEMINS HIVER	2015-11-21	26-0280-15511	1 109,68 \$
		TOTAL	13 131,95 \$
			Taxes incluses

ADOPTÉE

2015-12-07.13 <u>RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2015-11</u>

8 employés, 6 membres du conseil et 4 membres du CCUP:

23 412,46 \$

2015-12-07.14 PERMIS SUJET À UN PIIA – LOT 4 030 076, CHEMIN MAGOG

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 25 novembre 2015;

ATTENDU QU'une demande a été formulée afin de restaurer et agrandir le boathouse sur le lot 4 030 076, ch. Magog;

ATTENDU QUE le boathouse est en droit acquis pour son usage et sa forme, aucun agrandissement en hauteur n'est permis;

ATTENDU QUE suite à une demande de correction des plans une demande de restauration extérieure et intérieure du boathouse a été formulée. Le projet consiste à remplacer le revêtement extérieur, la fenestration, les portes et re-diviser l'espace intérieur en conservant les éléments tels que : chambre à coucher, cuisine, salle de bain, buanderie;

ATTENDU QUE la rénovation extérieure du bâtiment sera complétée en reprenant les mêmes éléments architecturaux que la résidence du 4040 chemin Magog;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE 1380

7 DÉCEMBRE 2015

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCUP.

ADOPTÉE

2015-12-07.15 PERMIS SUJET À UN PIIA – LOT 4 028 828 CHEMIN MAGOG

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 25 novembre 2015;

ATTENDU QU'une demande a été formulée afin de restaurer le boathouse sur le lot 4 028 828, ch. Magog. Les travaux prévus sont de refaire les revêtements extérieurs (mur et toit) ainsi que les ouvertures (fenêtres et portes);

ATTENDU QUE les matériaux utilisés pour les murs seront le bois et l'acier pré-peint de couleur gris pour la toiture;

ATTENDU QUE le boathouse est en droit acquis, aucun agrandissement en littoral n'est permis;

ATTENDU QUE le boathouse doit retrouver son emplacement original suite à son déplacement par des glaces;

ATTENDU QUE le boathouse doit être repositionné avec comme assise des pieux vissés et qu'une demande d'autorisation est en cours auprès du *Ministère des Forêts, de la Faune et Parcs* (MFFP);

ATTENDU QUE pour avoir accès au quai, une descente à partir de la porte du boathouse est nécessaire. Une plate-forme amovible avec marches attachées au boathouse ferait parti du quai actuel. Ladite plateforme amovible devra être retirée lorsque le quai est hors d'usage. La plate-forme et ses pieux doivent bénéficier d'une autorisation du *Ministère des Forêts*, de la Faune et Parcs (MFFP);

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCUP.

ADOPTÉE

2015-12-07.16 PERMIS SUJET À UN PIIA – 350, RUE HOVEY

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 25 novembre 2015;

ATTENDU QU'une demande a été formulée pour l'agrandissement de la résidence au 350, rue Hovey. L'agrandissement consiste à relier la partie de gauche du bâtiment principal au pavillon d'invité ;

ATTENDU QUE cette nouvelle partie sera un bâtiment rattaché au bâtiment principal et respecte les normes du règlement de zonage;

ATTENDU QUE les matériaux extérieurs pour les murs seront le cèdre et la pierre reprenant ceux du bâtiment principal. La toiture sera refaite au complet, l'acier pré peint remplacera le bardeau d'asphalte;

ATTENDU QUE l'aspect architectural du bâtiment agrandi s'insère bien dans son environnement et a été approuvé. Une analyse a été faite et tous les critères sont respectés;

ATTENDU QU'une recommandation d'amélioration sur l'aspect architectural doit être transmise au propriétaire. Cette suggestion est de revoir la finition au-dessus des portes de garage afin de leur donner moins d'importance;

ATTENDU QUE le projet doit correspondre aux normes des règlements d'urbanisme en vigueur lors du dépôt final du projet;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

7 DÉCEMBRE 2015

QUE le conseil accepte la recommandation du CCUP.

ADOPTÉE

2015-12-07.17 PERMIS SUJET À UN PIIA – 525, RUE HOVEY

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 25 novembre 2015;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été octroyée le 3 août dernier pour un projet de clôture au 525 Hovey. La dérogation mineure portait sur la hauteur de la clôture en cour avant afin qu'elle soit d'une hauteur de 2 m. au lieu de 1 m et qu'elle soit installée dans un tracé qui ne permettrait pas de voir ladite clôture à partir de la rue;

ATTENDU QUE lors de l'installation de la clôture, le tracé prévu a été modifié sans l'approbation de la Municipalité, la raison invoquée étant la présence de «roc». La hauteur des poteaux permettait alors de conclure que la clôture serait visible de la rue.

ATTENDU l'arrêt des travaux par la Municipalité alors que seuls les poteaux étaient installés;

ATTENDU QUE le tracé original devait se trouver à environ 4 m. de la localisation des poteaux installés selon le nouveau tracé;

ATTENDU QUE suite à l'arrêt des travaux, une nouvelle demande avec explication a été présentée par les propriétaires;

ATTENDU QUE malgré cette demande deux solutions s'offrent aux propriétaires soit de bénéficier de la dérogation mineure et d'installer la clôture d'une hauteur de 2 m. à l'emplacement convenu originalement ou conserver le nouveau tracé et abaisser la hauteur de la clôture à 1 m. tel que stipulé au règlement.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCUP à l'effet que les demandeurs retiennent une des deux options qui s'offrent à eux soit d'installer une clôture d'une hauteur de 2 m. à l'emplacement originalement convenu ou installer une clôture d'une hauteur de 1 m. selon le nouveau tracé.

ADOPTÉE

2015-12-07.18 <u>MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS (MADA) – DÉSIGNATION DES PERSONNES</u> ÉLUES RESPONSABLES DU DOSSIER DES AINÉS

ATTENDU QUE le Secrétariat aux aînés (SA), du ministère de la famille soutient le développement et l'implantation de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) au Québec en collaboration avec le Centre de recherche sur le vieillissement (CRDV) du Centre de santé et des services sociaux – Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke (CSSS-IUGS);

ATTENDU QUE depuis 2008, le SA finance les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) qui entreprennent une démarche MADA afin qu'elles puissent adopter ou mettre à jour une politique des ainés et un plan d'action afférent;

ATTENDU QUE les objectifs du programme MADA visent à:

- Mettre un frein à l'âgisme, une forme de discrimination envers les aînés qui est fondée sur l'âge chronologique ou l'âge présumé;
- Adapter des politiques, des services et des structures pour soutenir les aînés et pour les aider à vieillir en restant actifs;
- Agir de façon globale et intégrée en liant les actions locales et régionales afin de les rendre plus favorables aux aînés;
- Favoriser la participation des aînés en leur laissant la chance de s'exprimer pour mieux connaître leurs besoins;
- S'appuyer sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté afin de créer un milieu de vie accueillant pour les ainés.

7 DÉCEMBRE 2015

ATTENDU QUE le conseil désire améliorer les conditions de vie des ainés et à les inclure dans la vie sociale de la communauté en adoptant une politique municipale des aînés et un plan d'action afférent;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil entreprenne la démarche MADA (Municipalité Amie des Aînés) et présente une demande de soutien à cet effet;

QUE Mesdames Pauline Farrugia et Marcella Davis Gerrish soient désignées les conseillères responsables du dossier "aînés" de la municipalité responsable de la démarche MADA (Municipalité Amie des Aînés), avec le soutien administratif de la municipalité.

QUE le conseil mandate un comité de pilotage pour mener à bien la démarche MADA, y compris le suivi de la politique des ainés et la mise en œuvre de son plan d'action;

QUE le comité de pilotage soit composé d'élus responsables du dossier «ainés», du directeur général et autres membres de l'administration concernés, de représentants d'organismes et d'institutions du milieu et de citoyens «ainés».

ADOPTÉE

2015-12-07.19 <u>MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS (MADA) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE</u>

ATTENDU QUE le conseil désire entreprendre une démarche MADA (Municipalité amie des ainés) afin d'élaborer une politique municipale des ainés et se doter d'un plan d'action afférent:

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande de soutien à la démarche auprès du Secrétariat aux ainés du Ministère de la Famille;

QUE le projet à réaliser soit le type «individuel municipalité»;

QUE le directeur général, Monsieur Daniel Décary, soit désigné afin d'assurer le suivi de la demande d'aide financière, la signature de la convention d'aide financière et la reddition de comptes.

ADOPTÉE

2015-12-07.20 CLUB DE CURLING DE NORTH HATLEY INC. – OCTROI DE SOUTIEN MUNICIPAL

ATTENDU la demande de soutien formulée par le Club de Curling en date du 14 octobre 2015;

ATTENDU la situation financière du Club de Curling;

ATTENDU l'urgence de procéder à la réalisation de certains travaux de drainage sur le site du Club de Curling;

ATTENDU la reconnaissance de la valeur de l'intervention et de la contribution locale du Club de Curling par la municipalité;

ATTENDU l'adhésion d'un nombre important de citoyens de North Hatley au Club de Curling;

ATTENDU la volonté de la municipalité de contribuer au maintien de l'institution locale bien en vue que constitue le Club de Curling.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la municipalité procède à la réalisation des travaux de reprofilage du fossé de ligne situé à l'arrière de la propriété;

7 DÉCEMBRE 2015

QUE la municipalité procède à la réalisation des travaux de reprofilage et d'empierrement du fossé de ligne latéral, la pierre étant fournie par le Club;

QUE la municipalité procède à l'enfouissement de poutres entre le bâtiment et le fossé de ligne latéral, les poutres étant fournies par le Club;

QUE les travaux soient réalisés dans le meilleur délai selon la disponibilité des ressources internes;

QUE la municipalité poursuive les démarches entreprises auprès du Ministère des transports en vue de l'entretien de la conduite recevant les eaux en provenance du site du Club de Curling et des propriétés voisines;

QUE la municipalité prévoie à son budget pour l'année 2016 les crédits permettant d'octroyer un soutien financier au Club de Curling.

ADOPTÉE

2015-12-07.21 VARIA

2015-12-07.22 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT LOCAL</u>

INTERVENANTS OBJETS

Paul St-Pierre Résolution 2015-12-07.15 (précision sur la

recommandation du CCUP)

Michael Grayson Mise en vente de l'Église Inter-foi

Paul St-Pierre, Michael Rochette Cadre règlementaire régissant les

bâtiments patrimoniaux (demandes

d'informations)

Paul St-Pierre Antenne de téléphonie cellulaire de Bell

mobilité (insatisfaction à l'égard des réponses reçues, souhaite une consultation publique par la municipalité)

Michael Rochette, Michael Grayson, David

Wilson

Projet d'acquisition de la plage des

Servites (demande d'informations)

Michael Rochette Parc Scowen (demande d'informations)

Paul St-Pierre Plan de gestion/ PPU (état d'avancement

des travaux)

Molly Rochette, Naisi Lebaron Église Inter-foi (taxes)

2015-12-07.23 <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

À 20 h 19, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

Que la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Decl. Dec.

Michael Page Daniel Décary

Maire Directeur général et secrétaire trésorier

Je, Michael Page, atteste que la signature du présent procès-verbal

7 DÉCEMBRE 2015

équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.